Dublin, le 6 décembre 2017

Objet : Report de l'augmentation proposée de taille de maillage dans la pêche de la langoustine en mer d'Irlande

Cher M. Machado,

Les mesures techniques pour la pêche en mer d'Irlande ont fait l'objet d'une étude lors d'une récente réunion du conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS). La réunion portait largement sur les modifications apportées aux engins en vue de réduire les rejets de merlan dans les pêcheries de langoustine en mer d'Irlande, attendu que le merlan a été identifié comme une espèce limitante à haut risque[1]. Au cours des dernières décennies, l'Irlande et le Royaume-Uni ont effectué des essais avec différentes modifications d'engins conçues pour réduire la capture d'espèces non désirées. Ces essais ont démontré qu'une réduction importante des captures non désirées de merlan peut être atteinte et suite à ce travail tous les navires qui pêchent *la langoustine* en Mer d'Irlande utilisent des engins hautement sélectifs (ex. : panneaux de filet à mailles carrées de 300mm et casier de tri seltra).

Le CC EOS a été informé que la CE propose d'augmenter la taille de maillage pour la pêche de *langoustine* en mer d'Irlande à 90mm. Les résultats des essais réalisés par l'Irlande ont démontré que l'augmentation de la taille de maillage du cul de chalut à 90mm réduit le poids des captures commercialisables de *langoustines* de 20%, en raison de la petite taille de la *langoustine* en mer d'Irlande. Bien que ces essais aient enregistré une réduction des rejets de merlan, l'importance de ces résultats demeure inconnue car elle ne constituait pas l'objet principal de ces essais[2].

Sur la base de ces résultats préliminaires et compte tenu de la proposition de la Commission, les secteurs de la pêche irlandais et britannique ont convenu lors d'une récente réunion du CC d'évaluer plus en détail les essais avec des culs de chalut de 90mm, afin de permettre une évaluation approfondie des réductions possibles de captures non désirées et de fournir des informations supplémentaires sur les pertes de *langoustines* commercialisables. En parallèle à cette initiative, des essais sont également prévus pour tester d'autres modifications d'engins. Dans la mesure du possible, ce travail sera effectué au cours du premier semestre de 2018 afin que les résultats soient

[1] L'analyse des espèces limitantes dans les eaux occidentales septentrionales réalisée par le groupe des états membres des EOS et le groupe des états membres (lien)

[2] Cosgrove *et al*. 2015 Evaluation de la taille de maillage losange du cul de chalut sur la composition de capture dans une pêcherie de la langoustine au chalut en mer Celtique. Conseil des pêches de Mer d'Irlande (BIM), Rapport sur la préservation de la pêche (lien) et Briggs *et al*. 1999. Les conséquences d'une augmentation de la taille de maillage dans la pêcherie de la langoustine en Mer d'Irlande : une approche expérimentale. Recherche sur la pêche (lien)

North Western Waters Advisory Council
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Irlande
Tel: +353 1 2144 126
Fax: +353 1 2300 564
E-mail: nwwac@bim.ie
Web: www.nwwac.org
Co. Reg. No: 403877

mis à la disposition du groupe des états membres des EOS pour leur permettre d'examiner les résultats avant que la totalité de l'obligation de débarquement entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Dans ces conditions, le CC EOS demande à la Commission d'envisager le report de l'augmentation de la taille de maillage du cul de chalut pour la pêche de la *langoustine* en mer d'Irlande jusqu'à ce que les résultats soient disponibles. Le CC EOS reconnaît le besoin urgent d'autres mesures de gestion qui réduiraient la mortalité du merlan en mer d'Irlande et permettrait à la SSB de dépasser le RMD $B_{trigger}$. Dans le même temps, le CC EOS précise que ces mesures doivent être fondées et soumises à des essais dans des conditions commerciales afin de renforcer la confiance du secteur de la pêche et d'augmenter la conformité et l'assimilation. En conséquence, le CC EOS souhaite continuer le dialogue sur les différentes options visant à améliorer la sélectivité par le biais de mesures techniques avec le groupe des états membres des EOS et la Commission.

Je vous prie d'agréer, cher M. Machado, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

Emiel Brouckaert

Président
Comité exécutif
Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales

North Western Waters Advisory Council
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Irlande

Tel: +353 1 2144 126
Fax: +353 1 2300 564
E-mail: nwwac@bim.ie
Web: www.nwwac.org
Co. Reg. No: 403877